

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1895
CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1895

PIÈCES RARES OU INÉDITES

ET

TROUVAILLE DE NIEL-SUR-RUPEL.

 PLANCHE VII.

Encore quatre méreaux du moulin communal d'Alost. — Plombs trouvés dans l'Escaut, à Anvers. — Un méreau de la Chambre de Rhétorique *Olijftak* d'Anvers. — La trouvaille de Niel-sur-le-Rupel (arrondissement d'Anvers) et l'ange d'or de Jeanne de Brabant, veuve.

I

Dans cette *Revue*, année 1894, p. 469, j'ai décrit trois méreaux du moulin communal d'Alost, les deux premiers en laiton et le troisième en cuivre; j'ai dit alors ce que j'avais appris sur ce moulin nommé *Moutmolen* et je n'ai, actuellement, rien à ajouter à mon récit. Si de nouveaux documents historiques me font défaut, j'ai au moins la satisfaction de pouvoir présenter trois méreaux inédits de ce moulin et d'y joindre un dessin plus exact du méreau que M. Chalon a fait connaître en 1868. C'était le seul qui eût été publié jusqu'à ma dernière notice; aujourd'hui, mes recherches m'ont permis de porter à sept le nombre de ces méreaux. Je remercie particulièrement mon obligeant ami

et collègue, M. Jean Moens, de Lede, qui a bien voulu me confier la description de trois méreaux de sa belle collection et qui m'a signalé une variété intéressante du méreau de la planche XI, N° 2, *Revue*, 1894.

Ce méreau de sa collection porte, au droit, la légende : ✠ : ΜΤΥΤ * ΜΟΛΙΝΣ * ΒΤΝ * ΤΕΛΣΤ : et au revers, la répétition de la même légende. C'est donc par les légendes que ce méreau diffère de celui de la planche XI.

Voici la description des quatre méreaux qui font l'objet de ma nouvelle notice :

1. Aigle à deux têtes (armoiries de l'Empire) dans un écu dentelé et entouré de lignes brisées.

Entre deux cercles dentelés : ✠ ΜΤΥΤ ❧ ΜΟΛΙΝ ❧ ΒΤΝ ❧ ΤΕΛΣΤ ❧.

Rev. Dans un écu dentelé et entouré de lignes brisées, les armoiries d'Alost, c'est-à-dire d'argent à l'épée de gueules, accostée d'une aigle éployée de sable (Empire) et d'un lion de sable (Flandre). Entre deux cercles dentelés la même légende qu'au droit.

Laiton.

Collection de M. Jean Moens, de Lede,
et ma collection.

Ce méreau a la plus grande analogie avec le méreau de la pl. XI, n° 1 (*V. Revue* 1894). Ils datent évidemment tous les deux de la même époque, ou du moins d'une époque très rapprochée. Le méreau portant le monogramme du Christ, concernant, comme je l'ai dit (*Revue*, 1894, p. 474), la

mouture du blé, on peut supposer que le méreau de M. Moens était destiné à la mouture de l'écorce.

A remarquer le mot $\Omega\text{T}\Omega\text{T}$ pour $\Omega\text{T}\text{V}\text{T}$ qui se rencontre aussi sur les deux méreaux dont la description suit.

2. Dans une épicycloïde de six arcs de cercle et surchargée, extérieurement, dans les angles formés par les arcs de cercle, de six pointes en angles aigus, les emblèmes de la ville d'Alost, c'est-à-dire l'épée de gueules, accostée d'un écu d'or à l'aigle éployée de sable et d'un écu d'or au lion de sable.

Entre deux cercles dentelés : ✠ :: **mauten** ::
maute :: **van** :: **aelst** ::

Rev. Dans un quadrilobe, quatre briquets, ou fusils de la Toison d'or, posés en croix, les bases des fusils étant tournées vers le centre; au milieu un silex ou le joyau de la Toison d'or.

Entre deux cercles dentelés : ✠ : **mauten** :
maute : **van** : **aelst** :

Laiton.

Collection de M. Jean Moens, de Lede,
et collection de M. Goossens-Bouwens,
de Lierre.

Ce méreau du xv^e siècle paraît, par son style, un peu moins ancien que le méreau décrit par M. Chalon. A remarquer avec quelle négligence les légendes ont été composées. L'infinitif *mouten* signifie *faire du malt* et le mot *mout* se traduit par le mot français *malt*; il y a donc pléonasme. La

tournure à l'infinitif est employée ici pour exprimer avec plus de force l'action de moudre, c'est-à-dire la mouture.

3. Aigle à deux têtes (Empire) occupant le champ. Des cordons passés dans les deux becs se réunissent entre les deux têtes.

Entre deux cercles dentelés : ✠ : MANT *
MOLINS * VAN * AELST :

Rev. Dans une épicycloïde de six arcs de cercle et surchargée, extérieurement, dans les angles formés par les arcs de cercle, de six pointes en angles aigus, les emblèmes de la ville d'Alost, c'est-à-dire l'épée de gueules, accostée d'un écu d'or à l'aigle éployée de sable et d'un écu d'or au lion de sable. Deux élégantes ramilles ornent l'espace entre l'épée et les écussons (1).

Entre deux cercles dentelés : ✠ * MANT *
MOLINS * VAN * AELST

Laiton.

Collection de M. Jean Moens, de Lede.

Ce méreau est d'une grande finesse et d'un aspect plein de distinction. Son style dénote l'époque de Marie de Bourgogne et de Maximilien. C'est, de loin, le plus joli méreau de cette série si variée et si curieuse des pièces relatives au moulin communal d'Alost. Comme gravure et composition, ce méreau peut certes rivaliser avec les jetons du même temps.

(1) Sur ces trois pièces les émaux ne sont évidemment pas indiqués.


4. Aigle à deux têtes, occupant le champ. —
 Entre deux cercles dentelés : :: $\text{M}\text{T}\text{ut}$:: MOLIN
 :: VTn :: TELSt

Rev. Quatre briquets posés en croix, les bases tournées vers le centre; au milieu, un silex ou le joyau de la Toison d'or. M. Chalon n'avait pas compris cet ornement qu'il appelle « un fleuron central assez indéterminé ».

Entre deux cercles dentelés : :: $\text{M}\text{T}\text{utSOEn}$
 :: VTn :: TELSt

Cuivre et laiton.

Ma collection.

Mon exemplaire en laiton est légèrement varié : la légende du droit commence par une rosace  au lieu de commencer par trois points. D'après l'opinion de M. Chalon, ce méreau est contemporain de Philippe-le-Bon.

Le savant numismate a cherché l'explication du mot *mautsoen* ou *moutsoen* et constate que les flamands ayant autorité lui ont donné autant de traductions qu'il y avait de traducteurs (*Revue*, 1868, p. 183). Voici une explication nouvelle qui m'a été suggérée par M. Edmond Scheerlinckx, secrétaire communal d'Alost : le flamand moderne possède encore des mots qui ont cette désinence *soen*. Par exemple, *plant* signifie *plante* et *plantsoen*, un ensemble de plantes, une plantation; de même *plantsoenbosch*, une pépinière. D'après cela, *mautsoen* signifierait peut-être tout ce qui concerne le malt, en un mot la mouture.

II

Les plombs représentés sous les numéros 5 et 6 de la pl. VII, ont été trouvés dans les sables provenant du lit de l'Escaut, lorsqu'on rectifia, il y a quelques années, le cours de ce fleuve. Ils appartiennent à M. Jules Van Kerschaver d'Anvers, qui a eu l'obligeance de m'en adresser des empreintes. Ces plombs semblent avoir été destinés à un usage local et paraissent être du xv^e siècle.

Le méreau (n^o 5) peut dater du règne de Philippe-le-Beau, mais il n'est pas impossible qu'il soit du règne de Charles-Quint, car les gros anglais ou pièces de 4 deniers esterlins, dont le revers a peut-être servi de modèle à l'auteur du revers de ce méreau, figurent encore dans un tarif imprimé à Anvers, chez Jérôme Verdussen, en 1627.

Le plomb de marchandise (n^o 6) porte un bélier suspendu par une corde. Il est probable que ce plomb servait à marquer les draps.

Je ne puis que présenter ces hypothèses, car, jusqu'à maintenant, il est impossible de déterminer d'une manière plus précise l'usage de ces plombs. Les archives d'Anvers dévoileront peut-être un jour ces énigmes que je sou mets à la sagacité de mes confrères.

III

Le numéro 7 de la pl. VII représente un méreau gravé, en laiton, de la Chambre de Rhé-

torique « Olyftak », c'est-à-dire « la Branche d'Olivier », à Anvers.

J.-B. Van der Straelen, dans son histoire des Chambres de Rhétorique d'Anvers (1), indique l'année 1510 comme date de la naissance de la Chambre de Rhétorique « l'Olyftak ». Elle avait, dit-il, pour blason un pigeon portant une branche d'olivier dans son bec et volant vers l'arche de Noé; dessous, on lit la devise : *ecce gratia*, devise inscrite entre deux étoiles sur une banderole dans le champ du méreau de ma collection.

Ces emblèmes figurent, exactement reproduits au burin, sur la face unie de ce méreau.

Van der Straelen raconte que cette Chambre de Rhétorique eut, comme les autres, beaucoup à souffrir des troubles sanglants du règne de Philippe II et que, grâce aux années de paix qui suivirent, elle fut restaurée, le 24 septembre 1615.

L'histoire de cette Chambre de Rhétorique est trop connue et trop longue pour la refaire ici; je me bornerai à renvoyer le lecteur au travail mentionné ci-dessus et aux notes historiques de M. le baron J. C. E. van Ertborn (2).

(1) *Geschiedenis der Antwerpsche Rederijkkamers*, door J.-B. VAN DER STRAELEN, Anvers, 1863; in-8°, 37 pages.

(2) *Geschiedkundige aenteekeningen aengaende de Ste Lucas Gilde, en de Rederijk-Kamers van den Olyftak, de Violieren en de Goudbloem, te Antwerpen*, door J.-C.-E. baron VAN ERTBORN, tweeden druk, te Antwerpen, bij Ancelle, boekdrukker, op de Kaes-ruij, n° 689; in-8°, 56 pages.

Voy. aussi : *Bekroonde stukken door de Antwerpsche Rederijk-*

M. P. Génard a eu l'obligeance de me faire savoir que le *Musée d'antiquités* d'Anvers possède, sous les n^{os} 1171 et 1172, deux jetons de la dite Chambre de Rhétorique. Au revers, se lisent les noms de *Joannes Della Faille* et *Paulus Duion* et la date de 1615. — Ces rhétoriciens sont mentionnés, dans une liste qu'a publiée (p. 15) J. B. Van der Straelen, parmi les membres reçus depuis le 24 septembre 1615; leurs noms sont orthographiés de la manière suivante : Jan Della Faillie et Pauwels Du Jon. — Plus loin (p. 26), M. Van der Straelen donne une liste des confrères admis dans la gilde en 1618 et 1619, et parmi ceux-ci figure Hans Snyers. C'est le nom du rhétoricien à qui appartenait le méreau que j'ai fait dessiner sous le n^o 7 de la pl. VII.

On lit, en effet, au revers de ce méreau, dans une couronne faite de deux branches d'olivier réunies par des cordons : IOHANNES * SNYERS * et dessous : * 1 * 6 * 1 * 5 * : au-dessus et au-dessous de cette inscription, deux grandes étoiles. — Cette date de 1615, qui est la même que celle des méreaux de Du Jon ou Duion et de Della Faille, et qui cependant n'est pas celle de la réception de Jean Snyers dans la gilde (v. la liste de Van der Straelen), doit probablement se rapporter à l'année de la restauration de la gilde, le 24 septembre 1615.

kamer de Olijftak, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Rubens, le 15 août 1840. Anvers, imp. van Jos.-M. Jacobszoon, 1840, in-8^o, 60 pages.

J'ai essayé de savoir quel rôle a joué, à Anvers, Jean Snyers. Mon aimable collègue M. Fernand Donnet, a bien voulu faire quelques recherches dans les archives d'Anvers et m'a certifié que le nom de Joannes Snyers ne se rencontre dans aucun acte scabinal de l'année 1615.

D'autre part, ajoute M. Donnet, il n'y a pas eu de concours de l'Olyftak en cette année ; les concours de rhétorique n'ont repris qu'en 1626. Enfin, les archives n'ont pu fournir aucun renseignement. M. Génard dit qu'un certain Jean Snyers a été bourgmestre d'Anvers en 1654, 1655 et 1656. Est-ce le personnage de mon méreau ?

Quoi qu'il en soit, ce méreau était sans doute la pièce qui servait à constater la qualité de confrère de la gilde d'Olyftak que Jean Snyers pouvait s'attribuer. Je regrette de ne pas connaître plus de détails biographiques sur ce personnage et j'espère que d'autres seront plus heureux que moi dans leurs recherches.

IV

La trouvaille dont il va être question a été faite, au mois de décembre dernier, dans le terrain diestien qui surmonte l'argile rupélienne à Niel, près de Boom (arrondissement d'Anvers), dans une propriété du bureau de Bienfaisance de Malines, au lieu dit *Groot Krayebosch*, entre la route provin-

ciale dite « *Kwaede Wielstraat* » et la voie appelée : *Morremensstraat*.

Les monnaies décrites ci-dessous étaient renfermées dans un pot en grès, fort bien conservé, portant une ornementation très élégante, dans le style de la Renaissance : trois médaillons, aux bustes de Charles-Quint, de Philippe-le-Beau et d'un autre personnage que je n'ai pu déterminer, sont reliés par d'admirables rinceaux.

Le trésor se composait de onze pièces d'or, dont deux ont été fondues, d'une soixantaine de pièces d'argent et de quelques pièces en cuivre. Voici la description des pièces :

1° Un écu d'or de Philippe VI de Valois (1328-1350), roi de France ;

2° Trois écus d'or de Charles VI (1380-1422), roi de France. Hoffman, pl. XXV, n° 1 ;

3° Un demi réal d'or de Philippe II, pour la Gueldre. V. Van der Chijs, *de munten der voormalige graven en hertogen van Gelderland*, 1852, pl. XXIV, n° 4 ;

4° Un ducat de Zélande imité des ducats à deux têtes de Ferdinand de Castille et d'Aragon et de sa femme Élisabeth. Pièce frappée à Middelbourg.

Lég. : ☉ PHIS · D · G · HISP · Z · REX · COM · ZEL ·

Lég. du revers : DVCATVS : CO · ZEL · VAL · HISP.

Diamètre : 22 millimètres.

5° Un ducat, de 1578, de Richard de Simmeren (Palatinat), troisième fils du comte palatin Jean II (1569-1598).

Lég. : RICHA · D · G · CO · PA · RHE · DVX BA .

Lég. du revers : MO · NO · AVREA ☩ SIME-RENSIS; de chaque côté de l'écu, les chiffres 7-8, c'est-à-dire 1578.

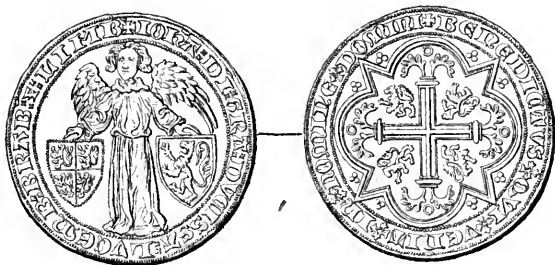
Ce Richard de Simmeren, né le 25 juillet 1521, succéda à son frère Georges, le 17 mai 1569, épousa d'abord Marie-Julienne, fille du comte Jean II de Wied-Runkel, en secondes noces, Émilie de Wurtemberg et en troisièmes noces, Anne-Marguerite, fille du comte palatin Jean de Veldenz. Il mourut le 14 janvier 1598.

6° Un pieter d'or, ou pièce au Saint-Pierre, de Jeanne de Brabant et de son mari Wenceslas (1355-1383).

Toutes ces monnaies sont bien connues et ne sont aucunement rares. Aussi, ce trésor ne présenterait-il qu'un assez faible intérêt, s'il n'avait contenu une pièce tout à fait remarquable, inconnue en nature jusqu'à maintenant et qui vaut beaucoup plus que tout le restant de la trouvaille.

Il s'agit de l'ange d'or frappé par Jeanne de Brabant après la mort de son mari Wenceslas (1383-1406).

Voici le dessin de cette pièce unique, dont le style est d'un goût parfait :



Droit. — Ange debout, vêtu d'une robe flottante et d'une tunique, tenant deux écus, le premier écartelé aux lions de Limbourg, Brabant, Luxembourg et Bohême; le second, au lion de Brabant.

Lég. ✠ IOH̄AN̄ ✠ NI ✠ GR̄A ✠ DV̄CISS̄A ✠ LV̄C̄EMB̄ ✠ BR̄AB' ✠ ꝛ ✠ LIMB'.

Rev. Dans un double encadrement formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles aigus, une croix feuillue à triple nervure (bande), cantonnée de quatre lions et terminée par quatre annelets. Dans chaque angle formé par les arcs de cercle et les angles aigus, à l'extérieur, un trèfle ou trois globules juxtaposés en forme de trèfle.

Lég. ✠ BENEDICTVS ✠ QVI ✠ VENIT ✠ IN ✠ NOMINE ✠ DOMINI.

Diamètre : 32 millimètres.

Poids : 5gr,15.

On possède l'acte par lequel François Van den Bogaerde, maître de la monnaie de Brabant, s'engage à fabriquer loyalement, dans une des villes libres du pays (Louvain), en suite de l'ordonnance donnée par la duchesse et les États, des anges d'or de $47 \frac{3}{4}$ de taille et de XXIII $\frac{1}{2}$ carats d'aloï, ayant cours pour 5 sols de gros. Ce document est

daté de Bruxelles, du 26 septembre 1387. Le type de cette monnaie existait déjà en Flandre (instruction du 3 avril 1387). Aussi, Philippe le Hardi adressa-t-il de vives réclamations à la duchesse en se plaignant qu'elle eût trop exactement imité sa monnaie flamande. Jeanne répondit qu'elle n'avait pas eul'intention de faire une concurrence déloyale aux monnaies du comte de Flandre et que, du reste, sa monnaie portant ses noms, titres et armes, était nettement différenciée.

Parmi les monnaies d'argent, il faut mentionner plusieurs pièces d'un sol des États (1577-79) sous Philippe II, frappées pour la Flandre, le Brabant, le Hainaut (Tournai), la Gueldre et Maestricht; un vingtième du *Philippus Daelder* de Philippe II, frappé à Utrecht; des doubles sols et des demi-sols de Philippe-le-Beau (majorité 1494-1506) : Brabant, Flandre, Namur et Dordrecht; quelques-uns avec une contremarque au château à trois tours; des doubles sols, simples sols et demi-sols de la minorité de Charles Quint (1506-1515); des réaux d'argent et des sols d'argent de la majorité du même empereur (1515-1555); enfin des liards et des demi-liards des États, sous Philippe II.

Le ducat de Richard de Simmeren étant de 1578 et la date la plus récente des pièces de Philippe II étant aussi 1578, on peut en conclure que le trésor de Niel a été confié à la terre cette année-là ou peu de temps après.

G. CUMONT.



1 L.



2 L.



3 L.

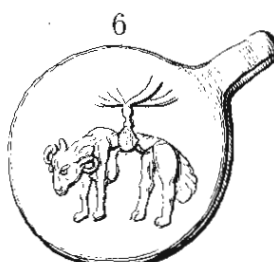


4

C.&L.

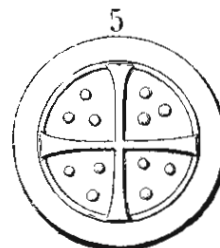


P.



6

P.



5

P.



7

L.

